



Ville de Draguignan

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-030

OBJET : Acceptation de la donation d'une sculpture par l'artiste Jean Laugier dit Beppo à la Commune de Draguignan

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-9 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'artiste Jean Laugier dit Beppo, souhaite faire don à la commune de Draguignan d'une œuvre de sa collection personnelle désignée par le numéro 17 dans le cadre de l'exposition Beppo dans la ville s'étant tenue du 14 mai au 2 octobre 2022 ;

Considérant que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges ;

DÉCIDE

Article 1 : Accepter le don de Monsieur Jean Laugier dit Beppo par la signature de la convention de donation

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le

30 JAN. 2023



Richard STRAMBIO

Accusé de réception en préfecture
1330000000000-D-2023-030-AR
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

Maire de Draguignan
Président de DPVa
Conseiller régional